

DEC161808DR10

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Dominique Ferrandon, assistant de prévention au sein de l'unité propre UPR9022 intitulée Réponse Immunitaire et Développement chez les Insectes (RIDI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC130736DR10 du 28 février 2013 portant nomination de Monsieur Dominique Ferrandon aux fonctions d'assistant de prévention,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Dominique Ferrandon, dans l'unité du CNRS UPR9022 à compter du 31 août 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 20 juillet 2016

Le directeur de l'unité
Jean-Marc Reichhart

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie